

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

# SOMMAIRE

Préambule.....	3
I - Le contexte budgétaire 2017 .....	4
A. Les concours financiers de l'Etat dans la loi de finances 2017 .....	4
1. Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	4
2. Soutien à l'investissement public local.....	4
3. Progression et recentrage de la péréquation verticale.....	4
4. Péréquation horizontale : maintien du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) ..	4
B. Dispositions fiscales .....	4
1. Evolution des bases fiscales.....	4
2. Fond de compensation de la TVA (FCTVA) .....	5
II - Les orientations budgétaires .....	5
A. Analyse rétrospective 2010-2016 .....	5
1. Fonctionnement.....	5
2. Investissement .....	10
B. Les orientations pour 2017 .....	11
1. Fonctionnement.....	11
2. Investissement .....	13

## PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel... Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de Coudekerque-Branche, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale. La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

# I - LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2017

Les collectivités devront faire preuve de la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets, compte tenu des orientations de la loi de finances pour 2017 présentées en conseil de ministre le 28 septembre 2016.

## A. Les concours financiers de l'Etat dans la loi de finances 2017

### 1. Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Parmi les axes d'économies annoncées par le Gouvernement figure une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales de **2.63 milliards €**.

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient.

La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 725 M€ pour les communes, 310,5 M€ pour les EPCI, 1148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

### 2. Soutien à l'investissement public local

En 2016, le gouvernement avait décidé de soutenir l'investissement local en créant le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) d'un montant total de 1 milliard €.

Cette année, face au succès de ce dispositif qui a permis de soutenir au total 4600 projets, le gouvernement a décidé, non seulement de reconduire le projet, mais également d'augmenter ce fonds de soutien de 200 millions €, portant l'enveloppe du FSIL 2017 à **1,2 milliards €**, dont 450 millions destinés au bloc communal.

### 3. Progression et recentrage de la péréquation verticale

Afin de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles, les dotations de péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités) vont augmenter de **317 millions €** (similaire à 2016).

A noter qu'en 2017, les conditions d'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) vont évoluer pour mieux cibler les communes à soutenir.

### 4. Péréquation horizontale : maintien du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Principal outil de péréquation horizontale, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), a été mis en place par la Loi de Finances 2012. Il s'agit d'un dispositif qui vise à réduire les écarts de développement entre les collectivités territoriales, en créant un mécanisme de soutien vis à vis des plus défavorisées au moyen d'un prélèvement sur les ressources fiscales des collectivités les plus riches sans pour autant les brimer dans leur politique de développement.

En 2017, le montant de du FPIC se stabilise au même montant qu'en 2016 à **1 milliard €**.

## B. Dispositions fiscales

### 1. Evolution des bases fiscales

En application de la loi de finance 2017, les bases sont revalorisées de **0,4%**. Pour mémoire, le taux était de 1% en 2016.

## 2. Fond de compensation de la TVA (FCTVA)

Le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) compense en partie la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. En 2017, le taux forfaitaire reste au niveau de 2016 et 2015 à savoir 16,404%.

## II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une analyse rétrospective des principaux indicateurs de la commune est un préalable à toutes projections sur les perspectives de la commune.

Ne disposant pas encore du compte administratif définitif validé, les données 2016 reprises dans les analyses qui suivent ne sont que des extrapolations à la date de la commission Budget - Finances.

Le développement de la comptabilité d'engagement assure néanmoins à cet exercice un degré de fiabilité élevé.

### A. Analyse rétrospective 2010-2016

#### 1. Fonctionnement

##### a) Principales recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, ...)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Recettes de fonctionnement (*)</b>	<b>26 253 437,92</b>	<b>27 225 518,38</b>	<b>27 824 230,26</b>	<b>27 153 018,31</b>	<b>27 468 288,60</b>	<b>25 928 888,37</b>
<b>Fiscalité directe locale</b>	<b>14 579 447,39</b>	<b>14 899 518,98</b>	<b>15 662 602,16</b>	<b>15 574 684,83</b>	<b>16 946 532,24</b>	<b>16 512 538,16</b>
<i>dont Produit TH - TF</i>	<i>9 389 162,00</i>	<i>9 747 758,00</i>	<i>10 050 221,00</i>	<i>10 109 113,00</i>	<i>10 609 682,00</i>	<i>10 268 447,00</i>
<i>dont FPIC</i>		<i>8 709,00</i>	<i>175 282,00</i>	<i>260 500,00</i>	<i>349 837,00</i>	<i>422 264,00</i>
<i>dont Droit de mutation</i>	<i>471 707,74</i>	<i>331 938,56</i>	<i>540 484,96</i>	<i>323 950,00</i>	<i>398 978,91</i>	<i>410 906,17</i>
<i>dont TLPE</i>	<i>29 631,73</i>	<i>33 975,54</i>	<i>31 829,31</i>	<i>25 186,71</i>	<i>24 551,77</i>	<i>27 524,87</i>
<b>Dotations et participations</b>	<b>10 049 377,05</b>	<b>10 460 700,30</b>	<b>10 285 376,62</b>	<b>9 853 620,08</b>	<b>8 845 903,96</b>	<b>7 839 133,06</b>
<i>dont Dotation Forfaitaire</i>	<i>5 687 509,00</i>	<i>5 665 730,00</i>	<i>5 514 715,00</i>	<i>5 218 499,00</i>	<i>4 547 663,00</i>	<i>3 899 631,00</i>
<i>dont DSU</i>	<i>1 704 031,00</i>	<i>1 733 000,00</i>	<i>1 763 328,00</i>	<i>1 786 251,00</i>	<i>1 802 327,00</i>	<i>1 820 350,00</i>
<i>dont DNP</i>	<i>227 928,00</i>	<i>205 135,00</i>	<i>170 946,00</i>	<i>113 964,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont Compensations exo TH - TF</i>	<i>795 151,00</i>	<i>770 936,00</i>	<i>724 449,00</i>	<i>705 269,00</i>	<i>761 810,00</i>	<i>532 339,00</i>
<b>Autres recettes</b>	<b>1 624 613,48</b>	<b>1 865 299,10</b>	<b>1 876 251,48</b>	<b>1 724 709,39</b>	<b>1 676 015,15</b>	<b>1 577 217,15</b>
<i>dont Produits de gestion</i>	<i>160 313,41</i>	<i>168 399,10</i>	<i>171 074,00</i>	<i>163 576,00</i>	<i>154 061,72</i>	<i>149 787,50</i>
<i>dont Revenus des immeubles</i>	<i>191 946,89</i>	<i>218 598,75</i>	<i>223 900,58</i>	<i>222 138,57</i>	<i>217 530,38</i>	<i>193 797,31</i>

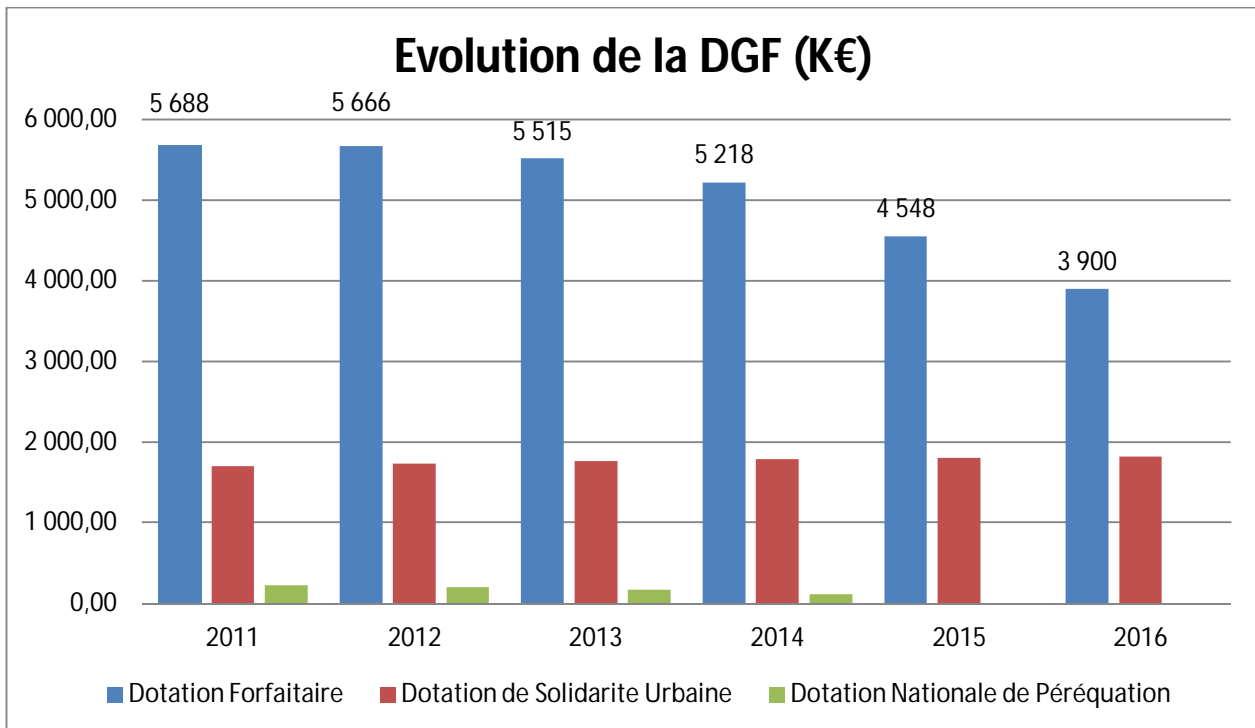
\* Recettes de fonctionnement hors opérations d'ordres, produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions)

Premier poste de recette de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a diminué de 3,22% entre 2015 et 2016, principalement en raison du rétablissement d'exonérations prévues en faveur de certains contribuables.

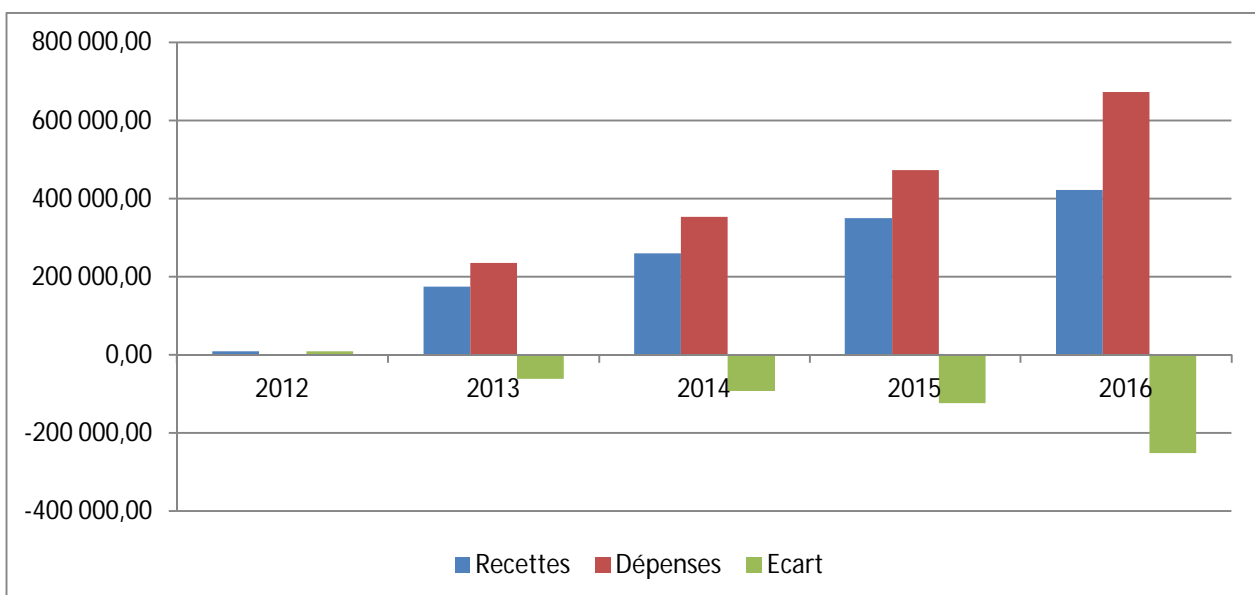
Les taux pour les taxes d'habitation, foncière et foncière non bâti sont restés au même niveau depuis 2008 à savoir :

- TH : 31,14%
- TF : 34,64%
- TFNB : 96,73%

Second poste de recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement (composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation) enregistre un mouvement à la baisse depuis 2012. Cette baisse s'est accélérée à compter de 2013 en application des décisions gouvernementale, visant à réduire les déficits publics. Entre 2014 et 2016, le manque à gagner s'élève à 1,4 millions d'euros.



**b) Evolution du FPIC depuis 2012**

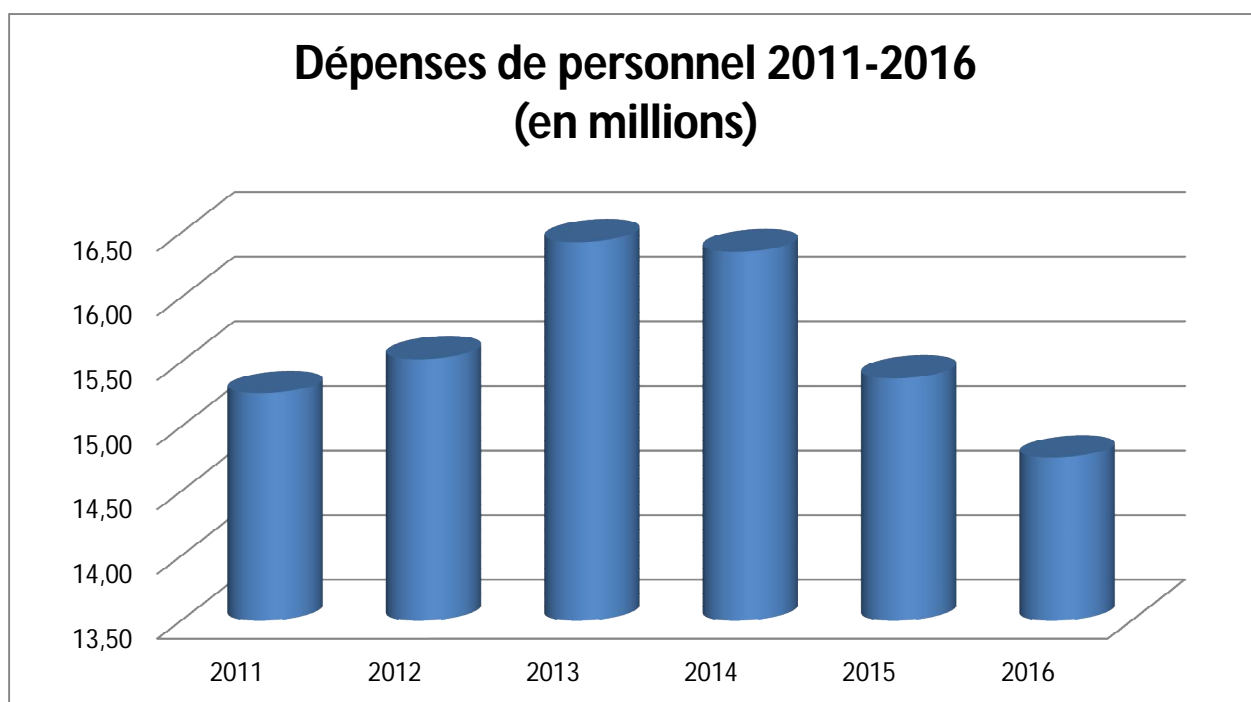


c) Principales dépenses de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Dépenses de fonctionnement (*)</b>	<b>23 700 177,88</b>	<b>23 937 937,33</b>	<b>25 674 595,39</b>	<b>25 223 010,26</b>	<b>23 435 037,24</b>	<b>21 975 761,04</b>
<b>Frais de personnel (012)</b>	<b>15 256 891,42</b>	<b>15 523 132,66</b>	<b>16 430 000,00</b>	<b>16 354 517,26</b>	<b>15 377 000,00</b>	<b>14 758 499,04</b>
<b>Achat et prestation de service (011 et 014)</b>	<b>6 185 480,29</b>	<b>6 188 661,57</b>	<b>6 945 430,81</b>	<b>6 481 459,96</b>	<b>6 210 752,69</b>	<b>5 444 584,90</b>
<i>dont FPIC</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>238 939,00</i>	<i>361 470,00</i>	<i>489 925,00</i>	<i>682 583,00</i>
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	<b>2 257 806,17</b>	<b>2 226 143,10</b>	<b>2 299 164,58</b>	<b>2 387 033,04</b>	<b>1 847 284,55</b>	<b>1 772 677,10</b>
<i>dont subvention aux associations</i>	<i>454 381,68</i>	<i>433 743,30</i>	<i>482 222,40</i>	<i>319 200,00</i>	<i>302 473,70</i>	<i>278 293,70</i>
<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>1 050 000,00</i>	<i>950 000,00</i>	<i>950 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>650 000,00</i>	<i>650 000,00</i>

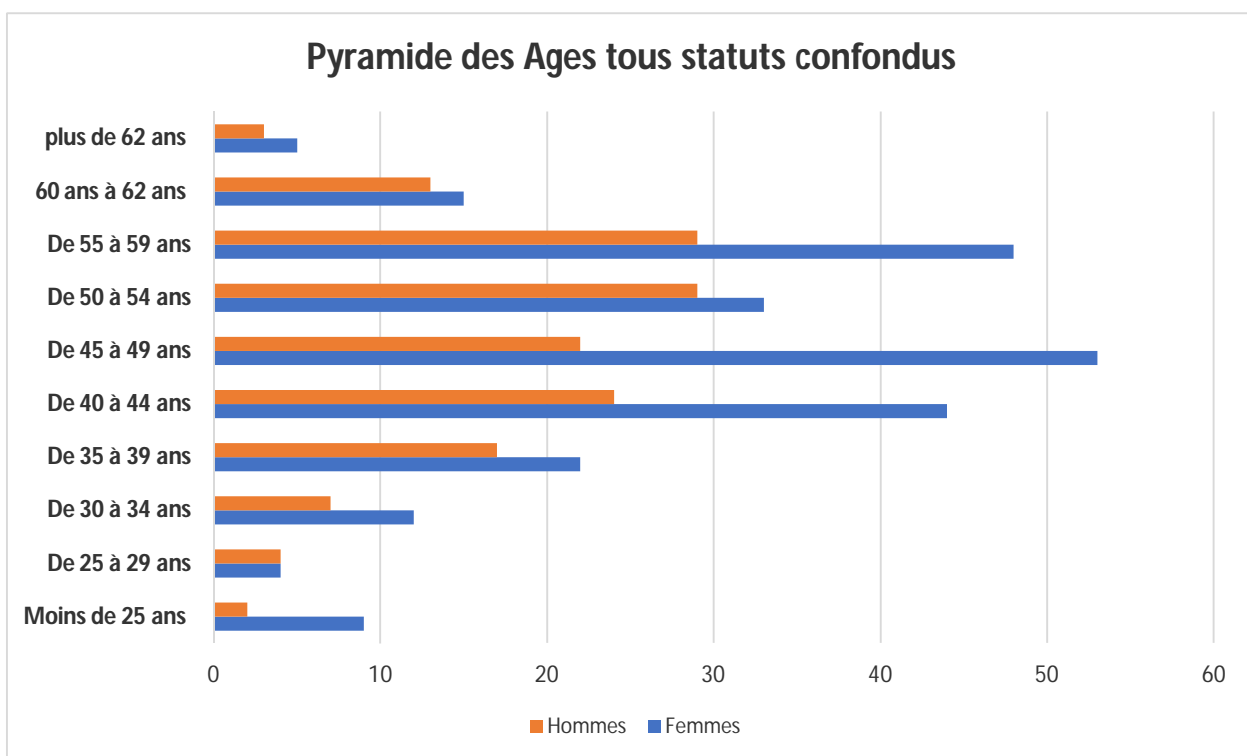
*Dépenses de fonctionnement hors opérations  
d'ordres, frais financiers, exceptionnels et  
provisions)*

Les dépenses du personnel représentent, tout à fait logiquement, une part importante du budget de fonctionnement (65.63 % des dépenses réelles de fonctionnement).



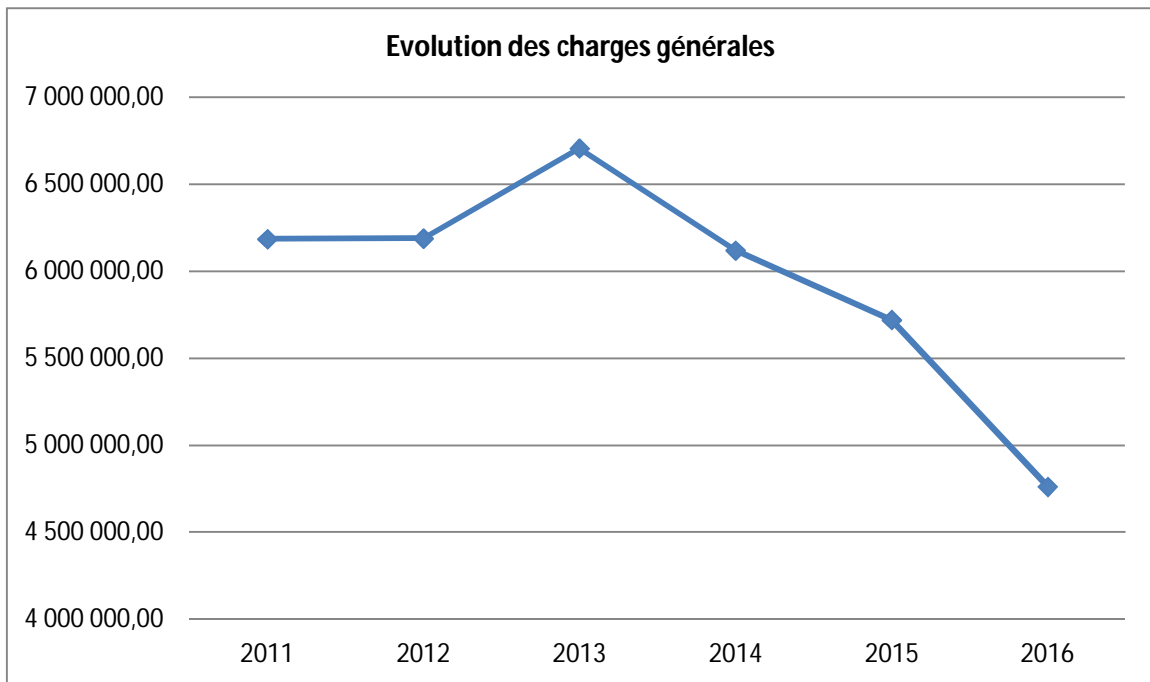
**Evolution des effectifs de 2011 à 2016**

Catégorie	décembre 2011		décembre 2012		décembre 2013		décembre 2014		décembre 2015		décembre 2016	
	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP
Titulaires	373	349,82	361	341,04	354	332,89	347	326,46	336	317,15	<b>326</b>	<b>307,94</b>
Non titulaires mensualisés - CDI	20	19,19	35	30,79	57	50,33	45	37,47	41	33,75	45	37,26
Contrats aidés (CUI - Emplois Avenir - Adulte Relais)	25	14,71	23	14	33	25,2	19	15,14	22	16	22	12,42
Apprentis	7	7	14	14	14	14	8	8	9	9	9	9
Non titulaires horaires	98	26,52	110	27,22	102	26,09	75	16,33	61	10,7	53	8,39
<b>TOTAL</b>	<b>523</b>	<b>417,24</b>	<b>543</b>	<b>427,05</b>	<b>560</b>	<b>448,5</b>	<b>494</b>	<b>403,4</b>	<b>469</b>	<b>386,61</b>	<b>455</b>	<b>375,01</b>

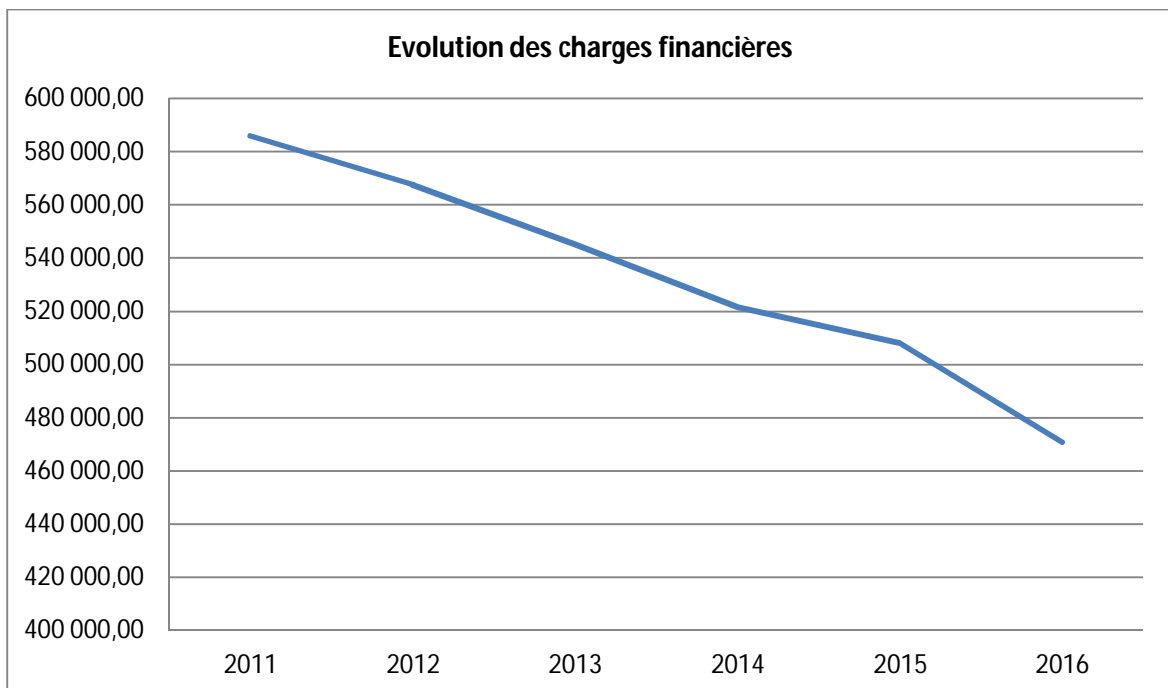




Les charges à caractère général, second poste de dépenses, ont diminué de 28,99% entre 2013 et 2016.



Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, ont diminué, entre 2011 et 2016, de 19,66%.



## 2. Investissement

### a) Dépenses d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital de la dette	686 969,24	671 975,91	574 650,72	600 770,18	628 091,60	656 383,38
Autres dépenses	1 898 812,36	2 833 048,67	5 263 012,35	3 870 429,89	6 786 803,73	4 240 028,14
<b>Total</b>	<b>2 585 781,60</b>	<b>3 505 024,58</b>	<b>5 837 663,07</b>	<b>4 471 200,07</b>	<b>7 414 895,33</b>	<b>4 896 411,52</b>

### b) Recettes d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Total</b>	<b>4 212 749,71</b>	<b>3 220 943,47</b>	<b>4 106 823,13</b>	<b>4 243 637,14</b>	<b>6 258 254,20</b>	<b>5 055 225,28</b>

## **B. Les orientations pour 2017**

### **1. Fonctionnement**

#### **a) Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont à évaluer en tenant compte des facteurs suivants :

- La baisse des dotations de l'Etat, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, continuera à impacter les finances de la collectivité.
- Les recettes de plus en plus difficile à évaluer en matière de fiscalité indirecte, en raison du contexte législatif, les droits de mutation liés au volume des transactions immobilières réalisées sur la commune.
- La loi de finance 2017 a fixé une augmentation des bases fiscales nominales de 0,4% pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière et la Taxe Foncière sur le non bâti.
- La pérennisation du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires, lié à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Par ailleurs, conformément à nos engagements, les taux d'imposition de la commune **ne seront pas augmentés** et resteront fixé à :

- 31,14% pour la taxe d'habitation.
- 34,64% pour la taxe foncière sur le bâti.
- 96,73% pour la taxe foncière sur le non bâti.

Les Produits des Services, du domaine et ventes diverses devraient être de l'ordre d'un million d'euros. Il s'agit principalement des produits provenant de la participation des usagers aux différentes activités (cantine scolaire, accueils de loisirs sans hébergement, activités culturelles et sportives organisées par la commune, etc.).

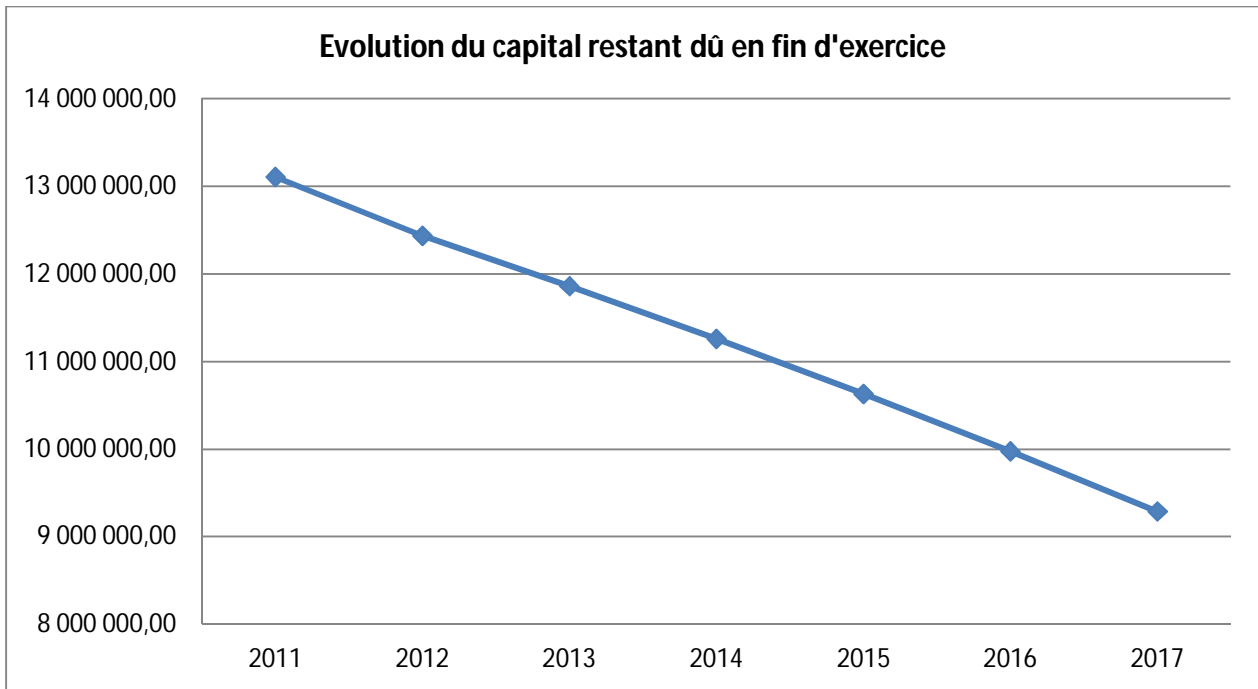
#### **b) Dépenses de fonctionnement**

Dans ce contexte économique difficile, la commune maintient ses efforts de gestion engagés depuis plusieurs années.

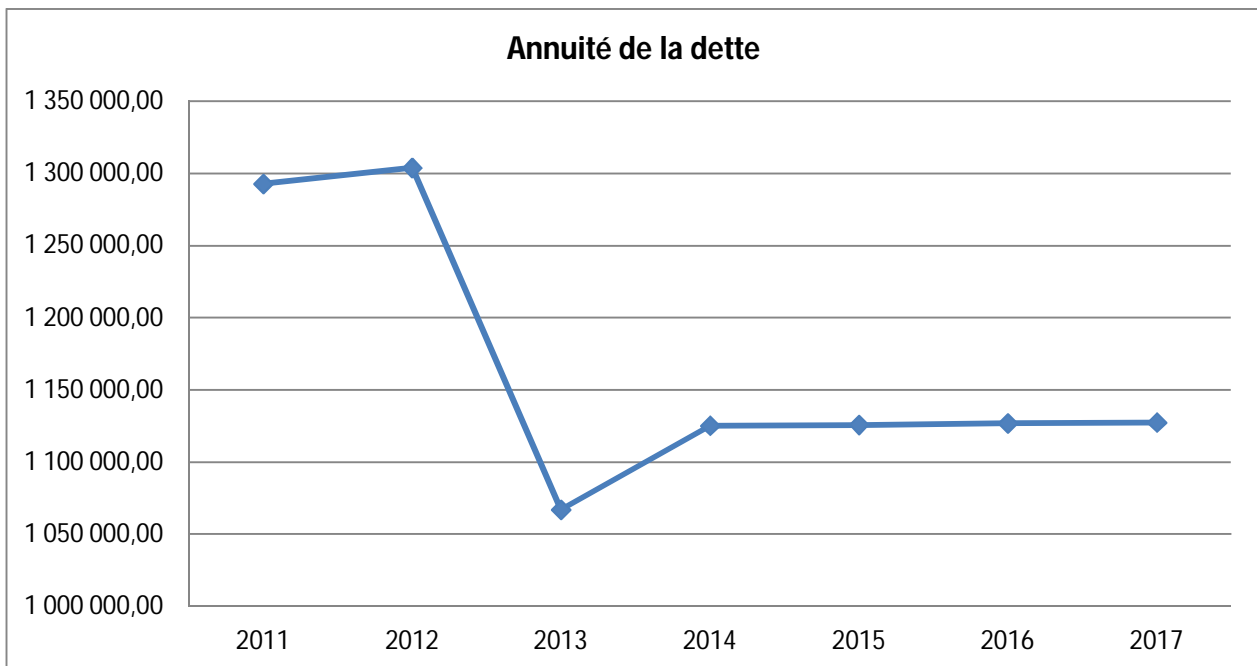
En matière de ressources humaines, l'objectif reste de stabiliser, voir diminuer les dépenses, par l'optimisation et/ou la mutualisation des postes, tout en tenant compte du Glissement Vieillessement Technicité – G.V.T., de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 (+ 0.6 %), de la hausse des cotisations (notamment les cotisations retraite des régimes CNRACL et IRCANTEC) et de la revalorisation des grilles indiciaires de toutes les catégories dans le cadre du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations.

Les charges à caractère général, permettant le bon fonctionnement des services, représentent le second poste de dépenses de la ville. Elles sont impactées par l'évolution de l'inflation, le prix du carburant et des combustibles, l'indexation des primes d'assurance, des prix des contrats de maintenance des bâtiments et des équipements de la ville. Elles ont été maîtrisées en 2016 (-28,99% par rapport à 2013), les efforts engagés seront poursuivis en 2017.

c) **Evolution de la dette**



Fin 2017, le capital restant dû de la dette s'élèvera à 9 290 568,62€ en constante diminution depuis 2011, l'annuité de la dette étant de 1 100 000,00 € en rythme annuel.



## 2. Investissement

### a) Dépenses d'investissement

Cette année encore la ville maintiendra une politique d'investissement ambitieuse mais maîtrisée. Au rang des opérations programmées figurent:

- 27 rues inscrites au Plan Lumière,
- Ouverture d'une maison médicale,
- Achèvement des travaux d'aménagement du gymnase, suivi de la démolition de l'espace CORION,
- Des travaux de réhabilitation d'espaces publics et de voiries,
- Rénovation de la salle Delvallez,
- Première phase de travaux de la rue Waldeck Rousseau conjugués à la réalisation de la liaison piétonne et cycliste par le clos Saint Georges pour permettre à ce secteur un accès en mode doux au centre-ville,
- Démarrage du village des générations,
- Agrandissement du cimetière,
- Initiatives en faveur de la mobilité associées aux actions liées au développement durable,
- Aménagement de l'avenue Jean Lebas,
- Construction de logements route de Bourbourg,
- Démolition de l'ancien bâtiment TCA
- Des interventions dans nos écoles pour renforcer le confort thermique,
- Préfiguration des travaux de la piscine.

Certains de ces projets peuvent être dépendants de l'octroi de concours extérieurs.

### b) Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un document de travail qui établit les prévisions d'investissements sur plusieurs années. Les éléments figurant dans ce tableau sont susceptibles d'être révisés selon les capacités financières ou les opportunités de la collectivité. Le PPI s'ajoute aux dépenses récurrentes et aux dépenses obligatoires. Certaines actions peuvent démarrer dès 2017, ou être reportées en fonctions des aléas économiques.

<b>PPI 2017-2020</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Plan Lumière	730 000,00	730 000,00	730 000,00	730 000,00
Rénovation thermique des écoles	149 740,00	88 440,00	88 440,00	88 440,00
Ecole des beaux arts	100 000,00	250 000,00		
Travaux d'accessibilité	137 508,00	164 244,00	154 878,00	91 362,00
Rénovation des salles de sport	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>TOTAL PPI 2017-2020</b>	<b>1 197 248,00</b>	<b>1 312 684,00</b>	<b>1 053 318,00</b>	<b>989 802,00</b>

### c) Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement pour 2017 proviendront essentiellement :

- Du fonds de compensation pour la TVA (FCVTA), mécanisme qui permet la récupération d'une partie de la TVA payée au titre de certains investissements réalisés en N-2, qui devrait permettre à la commune de percevoir environ 450 000€ en 2017.
- De la dotation aux amortissements qui devrait s'élever à plus de 800 000€. Cette dotation est une opération d'ordre qui contribue à l'autofinancement et qui dépend du niveau d'équipement de la ville.
- Du virement de la section de fonctionnement, qui correspond à l'autofinancement.
- Des subventions d'investissement qui permettront de poursuivre des travaux dans la ville en diminuant la charge nette. Les investissements dynamiques réalisés les deux dernières années ont alimentées le FCTVA à hauteur de 450 k€ et la recherche de partenariats et de subventions sera poursuivies comme les années précédentes.